

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 23 Juillet 2020</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 90/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le vingt-trois juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation</b> : 17 Juillet 2020</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Suppléant</b> : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p><b>Absents</b> : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 30/07/2020  
Reçu en préfecture le 30/07/2020  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20200723-CC\_90\_2020-DE

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants à la CAO.**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L1411-5,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020,  
Vu la délibération n°CC 81/2020 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la CC Usse et Rhône.

Considérant que la CC Usse et Rhône est dotée d'une CAO et que celle-ci doit être composée du Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Vice-président indique que, du fait du renouvellement des instances intercommunales, il convient de procéder à la désignation de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la CAO, en plus de lui-même.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** les délégués titulaires suivants : Gilles CALLET, Sophie COLAS, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Sylvie TARAGON.

**DÉSIGNE** les délégués suppléants suivants : David BANANT, André-Gilles CHATAGNAT, Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*